



## Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

# ORDRE DU JOUR

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

SAMEDI 22 JUN 2024

CAP DECOUVERTE - 81450 LE GARRIC

8h45 à 9h20 : Accueil / Café et **émargement**

9h30 à 10h00 : **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective**

- Allocution du Président de la Ligue Régionale Occitanie
- Ratification du PV de la dernière AG du 25 juin 2023 à Carcassonne
- Parole aux représentants des collectivités locales

10h00 à 11h45 : de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire** :

- Approbation du rapport moral et d'activités,
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos,
- Approbation du budget prévisionnel 2024/2025,

11h45 à 12h30 : Académie du Basket

12h30 à 14h00 : Repas et Remise des Récompenses

14h00 à 14h30 : **Emargement**

14h30 à 15h30 : de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire et Elective** :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Elective
- Ad-Hoc : élection délégués fédéraux pour le mandat du 23 juin 2024 au 22 juin 2025
- Election des membres du Comité Directeur Régional – mandat 2024/2028

- 15h30 à 16h00 : **Intervention du Président de la F.F.B.B, Jean-Pierre SIUTAT / Rassemblement du Comité Directeur élu**

16h00 à 16h15 : ratification du Président de la Ligue par l'Assemblée

16h15 à 17h00 : de compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective :

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,
- Allocutions de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

**La Secrétaire Général**

**Huguette CHAPPAT**

**Le Président de la Ligue**

**Jean Jacques DESSAINT**



## Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

# CONVOCAION

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

**SAMEDI 22 JUIN 2024**

**CAP DECOUVERTE - 81450 LE GARRIC**

### Destinataires :

- Représentants des groupements sportifs affiliés à la Fédération Française de Basket-Ball
- Membres élus du Comité Directeur de la Ligue Régionale Occitanie
- Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Comités Départementaux et Territoriaux
- Monsieur Stéphane PELAT, Commissaire aux Comptes

Toulouse, le 12 juin 2024

Madame La Présidente,  
Monsieur Le Président,  
Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de notre association se tiendra le **samedi 22 juin 2024 à 9h30, à Cap' Découverte, 81450 LE GARRIC**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

#### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Ratification du PV de la dernière AG
- Approbation du rapport moral et d'activités
- Approbation du rapport financier et affectation du résultat de l'exercice clos
- Adoption du budget prévisionnel et des dispositions financières 2024/2025

#### Pause Repas

#### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective :

- Ad-Hoc : élection des délégués fédéraux pour le mandat du 23/06/2024 au 22/06/2025
- Election des membres du Comité Directeur Régional – mandat 2024/2028

#### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective :

- Intervention du Président de la F.F.B.B., Jean-Pierre SIUTAT
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités
- Allocutions de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

Est joint à la présente, les pièces mentionnées ci-après :

- L'ordre du jour détaillé et validé par le Comité Directeur Régional,
- Les comptes annuels 2023/2024 établis par notre experte-comptable,
- Le texte des résolutions proposées,
- Les documents réglementaires obligatoires,
- Le mandat de représentation (représentation par un-e licencié-e du club),
- La procuration (uniquement les clubs concernés / représentation par un votant d'un autre club),
- Le budget prévisionnel 2024/2025 accompagné des dispositions financières
- La liste officielle des candidats aux postes de membre du Comité Directeur Régional,
- La liste officielle des candidats aux fonctions de délégué fédéral.

Conformément à l'article 8 des statuts, chaque groupement sportif membre représenté disposera d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars précédant l'Assemblée Générale.

Chaque club est représenté de plein droit par son président en exercice. Une liste des présidents en exercice sera établie au moins 10 jours avant la date de l'Assemblée Générale. Ces présidents devront être licenciés au moment de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Président peut donner mandat express, à une personne de son club licenciée à la FFBB, afin de le représenter. Aussi, vous trouverez un mandat de représentation dans les pièces annexes. Ce mandat devra être présenté le jour de l'Assemblée Générale par le mandant et justifié par sa licence son appartenance au club et son âge supérieur à 16 ans.

En conséquence, comme indiqué à l'article 6.5 de ces statuts, le vote par procuration ne sera autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux **championnats départementaux non qualificatifs** pour le championnat régional (seniors et jeunes) et ne peut s'exercer que dans les conditions suivantes :

- la procuration doit être nominative et ne peut être donnée qu'à un représentant de club disposant du droit de vote pour son propre club,
- un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration,
- la procuration doit être déposée ou parvenir au siège de la Ligue Régionale au moins la veille du jour de l'Assemblée Générale : Maison du Basket – 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE.

Le formulaire de procuration est aussi mis en annexe à cette convocation.

**Conformément à l'article 10 des Statuts de la FFBB et à l'article 7 du Règlement Intérieur de la FFBB, lors de cette Assemblée Générale Ordinaire, il sera procédé à l'élection des délégués fédéraux à l'Assemblée Fédérale pour le mandat du 23/06/2024 au 22/06/2025 pour les clubs dont l'équipe ou une équipe première senior opère en Championnat de France (24 clubs concernés).**

**Pour effectuer l'ensemble des votes, il sera demandé que chaque votant puisse venir avec un smartphone (ou tablette) connecté à Internet pour faire les votes en ligne.**

Merci de prévoir la journée complète pour cette Assemblée Générale. Nous espérons votre présence.

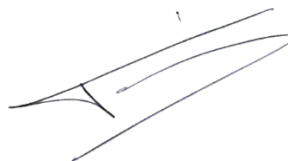
Veillez recevoir, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

**La Secrétaire Général**



**Huguette CHAPPAT**

**Le Président de la Ligue**



**Jean Jacques DESSAINT**



**Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball**  
Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

**TEXTE DES RESOLUTIONS**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE**  
**SAMEDI 22 JUIN 2024**  
**CAP DECOUVERTE - 81450 LE GARRIC**

**Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

*L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023 à Carcassonne (Centre de Congrès « Le Dôme », 16 rue des 3 Couronnes)*

**Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire**

*Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2023/2024.*

**Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire**

*Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2024 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2023/2024.*

*L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau.*

**Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire**

*Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.*

**Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire**

*Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025.*

**Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire**

*Après avoir pris connaissance de la proposition de remboursement des frais de déplacement, de missions ou de représentations effectués par les membres du Comité Directeur dans l'exercice de leurs activités, l'Assemblée Générale décide de les adopter pour la saison 2024/2025.*

### **Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire**

---

*L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 23 juin 2024 au 22 juin 2025, conformément à l'article 10 des statuts et aux articles 7 et 8 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.*

*1er titulaire :*

*2ème titulaire :*

*1<sup>er</sup> suppléant :*

*2<sup>ème</sup> suppléant :*

### **Huitième résolution – Assemblée Générale Elective**

---

*L'Assemblée Générale décide d'élire pour la durée de l'olympiade 2024/2028, les membres ci-après désignés :*

- *Liste des membres élus*

### **Neuvième résolution – Assemblée Générale Elective**

---

*L'Assemblée Générale décide de ratifier pour la durée de l'olympiade 2024/2028, le président ci-après désigné :*

- *NOM Prénom du Président de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basket Ball*

### **Dixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire et Elective**

---

*L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.*